

6/2/1996 TO LEGGE: LEBHAR POLITI TL = 6'30"

1118/D

Mihai Golu (Roumanie) 02-1118-D-514-4

Monsieur le Président,

Ce jour représente un moment important dans la vie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui prend en débat la demande d'admission comme membre à part entière de l'un des plus grands Etats qui se sont détachés de l'ex-Union Soviétique et confirme ainsi la constance avec laquelle elle approche son objectif majeur – l'édification d'une Europe unifiée, démocratique et prospère. En même temps, je voudrais apprécier la manière responsable, objective et exigeante adoptée par les rapporteurs en vue d'achever leur tâche, en nous offrant à la fin un document qui permet à chacun de nous de définir sa position, en connaissance de cause.

En ce qui concerne la candidature, nous devons exprimer notre satisfaction sur le fait qu'après son détachement de l'ex-Empire soviétique, l'Ukraine s'est engagée décisivement et fermement sur la voie de l'organisation de l'Etat indépendant et des réformes profondément démocratiques, en affirmant dans cette manière sa volonté de s'intégrer et d'approcher les structures politiques et économiques européennes. On doit apprécier le fait que cette option a été défendue et maintenue en dépit des pressions extérieures et des tendances internes contraires, au prix des pénuries et des privations subies par le peuple ukrainien.

Il est évident pour tout le monde que l'unité de l'Europe ne peut pas être accomplie sans l'Ukraine, un pays qui est capable – par l'étendue de son territoire, par sa position géographique, par la proportion de sa population et par son potentiel économique et militaire – d'une contribution majeure à la consolidation et la maintenance d'un climat de paix, sécurité et stabilité dans l'Europe centrale et orientale.

Afin d'accomplir cette construction au niveau des expectatives et des exigences contemporaines, il est impérieux et nécessaire d'accélérer le rythme des réformes dans le domaine juridique, constitutionnel, économique, politique et social.

On pourrait aussi remarquer – et le rapport élaboré par M. Masseret a saisi ce fait – que plusieurs de ces réformes, essentielles pour consolider la démocratie et passer à l'économie de marché, sont seulement au stade d'intention ou de projet. Les rapporteurs n'ont pas eu comme objectif d'analyser les rapports de force qui existent entre les différents groupements et partis qui se manifestent aujourd'hui sur la scène politique de l'Ukraine, surtout le rapport de force entre les groupements vraiment réformateurs et démocratiques et les groupements conservateurs, pro-communistes et pro-impériaux – afin d'avoir une perspective plus claire vis-à-vis de la possibilité d'implémenter pratiquement ces réformes.

Dans la situation actuelle, l'acceptation comme membre à part entière ressemble plutôt à un chèque signé en blanc qu'on offre à l'Ukraine et un relâchement des exigences imposées jusqu'à présent à d'autres pays.

Mais, envisageant les réponses et les explications données aux autorités suprêmes d'Etat et présentées dans l'addendum et prenant en considération la procédure de monitorisation, telle qu'elle est prévue dans la Directive n° 508/1995, je donne mon support à la proposition de recevoir l'Ukraine comme membre à part entière dans le Conseil de l'Europe.

La Roumanie est sincèrement intéressée dans une évolution vraiment démocratique de la vie politique et sociale de l'Ukraine et milite constamment pour le développement des relations de bon voisinage et de coopération, libre de n'importe quelles suspicions et tensions. Et je voudrais croire qu'une telle volonté existe aussi de la part des autorités ukrainiennes.

En conclusion, je veux féliciter sincèrement la délégation de l'Ukraine à l'occasion de son admission dans le Conseil de l'Europe, et je souhaite au peuple ukrainien beaucoup de succès dans l'accomplissement de ses aspirations vers la démocratie et l'intégration européenne.